

Etat des lieux de l'offre en Soins Oncologiques de Support (SOS) en Auvergne-Rhône-Alpes Département de l'Ain

Juillet 2025

Sommaire

1. Contexte	3
2. Eléments de méthodologie	3
3. Analyse de l'offre en SOS dans l'Ain.....	5
3.1 Typologie des répondants.....	5
3.2 Répartition géographique de l'offre en SOS dans l'Ain.....	6
3.3 Les SOS proposés et envisagés dans l'Ain versus ARA.....	17
3.4 Le profil des bénéficiaires dans l'Ain versus ARA.....	19
3.5 La répartition du moment de la prise en charge de chaque SOS dans l'Ain versus ARA	20
3.6 Les professionnels intervenant pour chaque SOS dans l'Ain	23
3.7 Les modalités de prise en charge dans l'Ain versus ARA	26
3.8 Les lieux de prise en charge dans l'Ain versus ARA	27
4. Synthèse.....	28
Annexe.....	30
Détail des professionnels intervenant répertoriés dans la rubrique "Autre".....	30
Détail des intervenants par type de SOS et de structures	30

1. Contexte

Les soins oncologiques de support (SOS) sont définis comme « l'ensemble des soins et soutiens nécessaires aux personnes malades tout au long de la maladie conjointement aux traitements oncologiques ou onco-hématologiques spécifiques lorsqu'il y en a ».

L'INCa a défini un panier référentiel avec **un socle de base de 4 soins de support** (prise en charge de la douleur, de la diététique, du soutien psychologique, prise en charge sociale, familiale et professionnelle), complété par **un socle complémentaire de 5 soins de support** (activité physique adaptée, les conseils d'hygiène de vie, le soutien psychologique des proches et aidants des personnes atteintes de cancer, le soutien à la mise en œuvre de la préservation de la fertilité et la prise en charge des troubles de la sexualité). Par ailleurs, il est envisagé dans le cadre de la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030 de rajouter les **soins de socio-esthétiques**.

Les soins oncologiques de support constituent un maillon majeur du parcours cancer des patients atteints d'un cancer à la fois en amont, pendant et après les traitements actifs. Leur accessibilité géographique, la visibilité et la répartition adaptée de l'offre aux besoins sur le territoire sont un enjeu crucial.

Afin d'améliorer la qualité de vie des patients atteints de cancer et pour répondre à cet enjeu, la stratégie cancers Auvergne Rhône-Alpes 2022-2025, déclinaison régionale de la stratégie décennale, a inscrit comme action celle de : Structurer l'offre de soins de support et garantir sa couverture régionale y compris l'accompagnement et le soutien aux aidants dont la visibilité de l'offre associative.

Dans ce cadre, **l'ARS a lancé un état des lieux de l'offre en SOS en Auvergne Rhône Alpes, en établissements de santé et en associations**.

2. Eléments de méthodologie

L'objectif poursuivi était de réaliser un état des lieux des SOS en ARA au 31/12/2023 **afin de rendre lisible et visible l'offre en soins oncologiques de support de notre région et identifier d'éventuels besoins non couverts**.

Le périmètre de cet état des lieux a concerné les 9 SOS du panier référentiel de l'INCa auxquels ont été ajoutés les soins de socio-esthétiques soit **10 SOS au total**.

Les structures cibles étaient les suivantes :

- **Le(s) site(s) des établissements de santé** autorisés (chirurgie et/ou radiothérapie et/ou chimiothérapie) ;
- Les établissements associés au traitement du cancer (chimiothérapie) ;
- Les établissements de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR) ;
- **Les associations** identifiées proposant ou susceptibles de proposer des SOS (cf statut) ;
- **Les structures APA** validées par la DRAJES pour figurer dans l'annuaire Sport Santé ;
- Les dispositifs d'Accompagnement vers la Pratique d'Activité Physique - **DAPAP**.

Les associations qui ont répondu ont signé une charte d'engagement (cf. questionnaire).

Le nombre total de structures interrogées était de **880**.

L'enquête a été lancée via l'outil SOLEN le **13 décembre 2023** et s'est clôturée le **8 février 2024**.

4 types de questionnaires conçus de façon cohérente dans les questions posées, ont été diffusés à chacune des structures cibles :

- Un questionnaire Etablissements de santé
- Un questionnaire associations
- Un questionnaire structures APA
- Un questionnaire DAPAP.

Les questions appelaient des réponses fermées "oui/non" matérialisées par 1 ou 0 dans l'enquête. Seules 2 questions appelaient des réponses détaillées : l'une sur les intervenants "autre" et l'autre sur les lieux de prise en charge lorsqu'il s'agissait des locaux d'autre(s) site(s) de l'établissement.

Le remplissage des questionnaires est personnes dépendantes et donc peut éventuellement constituer un biais.

Seules les structures ayant répondu totalement au questionnaire ont été prises en compte dans cette analyse. Les réponses partielles n'ont pas été analysées.

L'offre en SOS a été analysée sur la base à la fois des structures répondantes et qui proposent ces soins. Des cartographies complètent cette analyse notamment le temps d'accès à chacun des SOS en annexe.

Une analyse a été réalisée à l'échelle régionale. Elle a ensuite été déclinée en analyse département par département se traduisant par 12 rapports départementaux accompagnés de cartographie de l'offre.

Pour l'exploitation des questionnaires, comme des établissements ayant la même entité juridique ont des activités différentes (ex : à la fois Ets autorisés et Ets de SMR), le choix a été fait de les qualifier en premier lieu d'Ets autorisés au traitement du cancer, en second lieu Ets associés tout en conservant les réponses de chaque site pour l'analyse.

Par ailleurs, certains Ets ayant plusieurs sites d'activité ont répondu sur un même questionnaire pour l'ensemble de leurs sites. Aussi, par souci d'homogénéité, le traitement des données a été réalisé par entité juridique et non par site.

Cet état des lieux est un 1^{er} exercice et donc une photo de l'offre en SOS à l'instant T0. En effet, l'analyse des questionnaires montre un manque de traçabilité des files actives de patients permettant d'avoir une approche quantitative de l'offre en région. Aussi, cette enquête nécessite d'être approfondie, complétée et partagée avec les acteurs des territoires afin de mieux objectiver les réels besoins en SOS.

3. Analyse de l'offre en SOS dans l'Ain

Dans l'Ain, sur **67 structures interrogées**, **35 ont répondu** à l'enquête (les réponses partielles à l'enquête ne sont pas prises en compte) soit un **taux de réponse de 52%**.

Type de structures	Nombre de structures interrogées	Pourcentage de structures répondantes
Ets autorisés au traitement (ttt) du cancer	4	100 % (4/4)
Ets associés	2	50 % (1/2)
Ets de SMR	15	47 % (7/15)
Associations	5	60 % (3/5)
Structures APA	40	48 % (19/40)
DAPAP	1	100 % (1/1)
Total	67	52 % (35/67)

Le taux de réponse de la campagne des établissements autorisés au traitement du cancer et associés est de 83 % (5/6).

3.1 Typologie des répondants

Sur les **35 structures** ayant répondu à l'enquête dans l'Ain, **30 proposent des SOS**, dont les 4 établissements de santé autorisés au traitement du cancer et un établissement associé. Elles se répartissent ainsi :

Type de structures	Pourcentage de structures proposant des SOS sur les répondants
Ets autorisés au traitement (ttt) du cancer	100 % (4/4)
Ets associés	100 % (1/1)
Ets de SMR	29 % (2/7)
Associations	100 % (3/3)
Structures APA	100 % (19/19)
DAPAP	100 % (1/1)
Total	86 % (30/35)

Soit :

- **7 établissements sanitaires** dont 4 établissements de santé autorisés au traitement du cancer sur 4 (soit 100 %), un établissement associé et 2 établissements de SMR,
- **3 associations,**
- **19 structures APA et 1 DAPAP.**

3.2 Répartition géographique de l'offre en SOS dans l'Ain

Les 10 cartes suivantes présentent la répartition départementale de chaque SOS. Chaque structure a été numérotée et classée selon sa typologie :

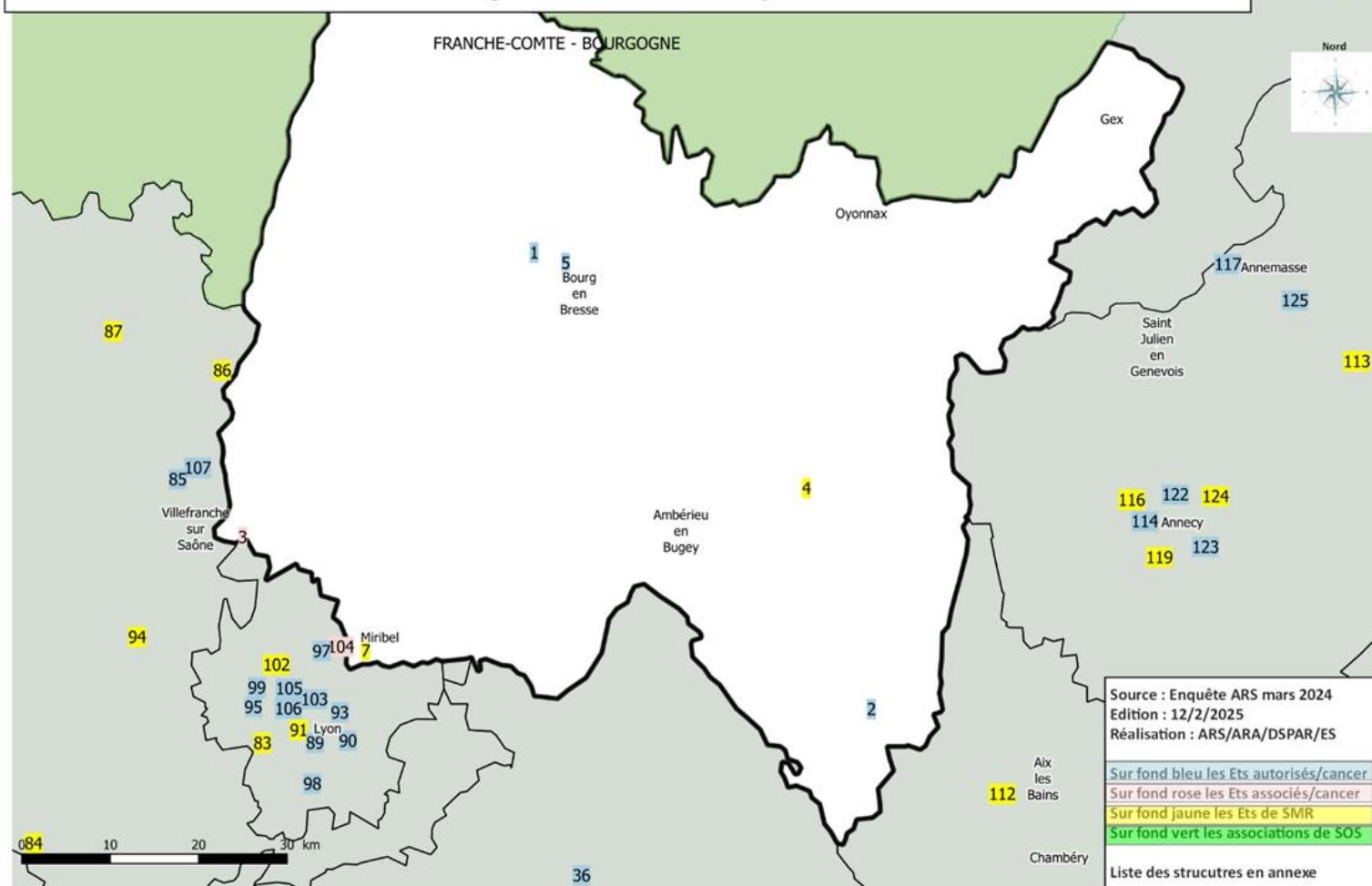
- Etablissements autorisés au traitement du cancer
- Etablissements associés
- Etablissements de SMR
- Associations
- Structures APA/DAPAP

Seuls les sites principaux figurent sur ces cartes. Les antennes, sites secondaires ou extérieurs déclarés dans la question :

- n° 15 du questionnaire adressé aux établissements sanitaires,
- n° 13 du questionnaire adressé aux associations,
- n° 6 du questionnaire adressé aux structures APA,
- n° 5 du questionnaire adressé aux DAPAP, n'apparaissent pas dans la cartographie.

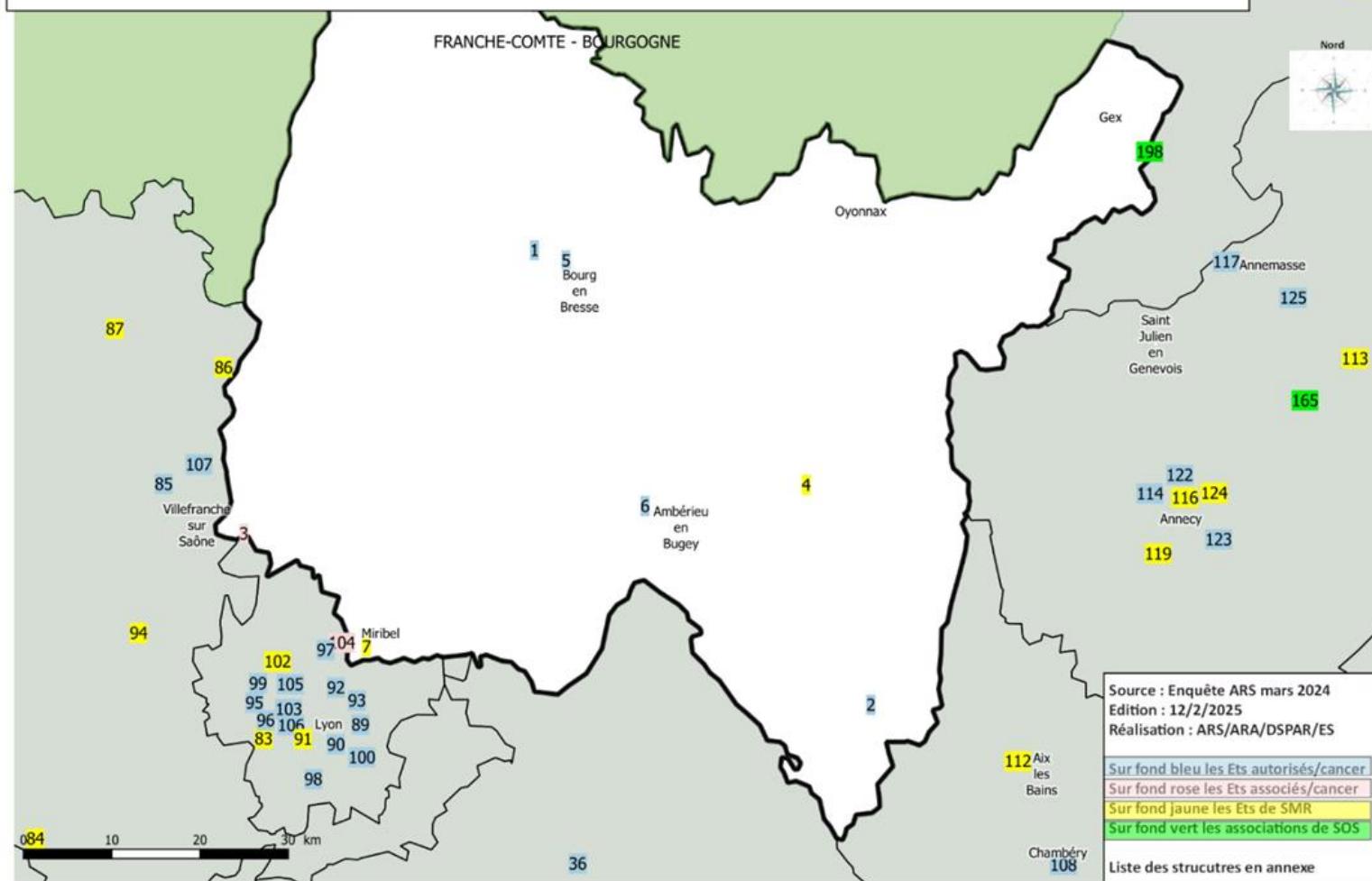
Soins oncologiques de support dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2023

Prise en charge de la douleur du patient - AIN



Ets_Aut	1	010000024	CH de Fleyriat	Ets_Ass	3	010000065	CH de Trévoux - Montpensier
Ets_Aut	2	010000032	CH Bugey Sud	SMR	4	010011641	Clinique du Souffle Le Pontet
Ets_Aut	5	010780195	Clinique Convert	SMR	7	010780492	CRF Romans-Ferrari

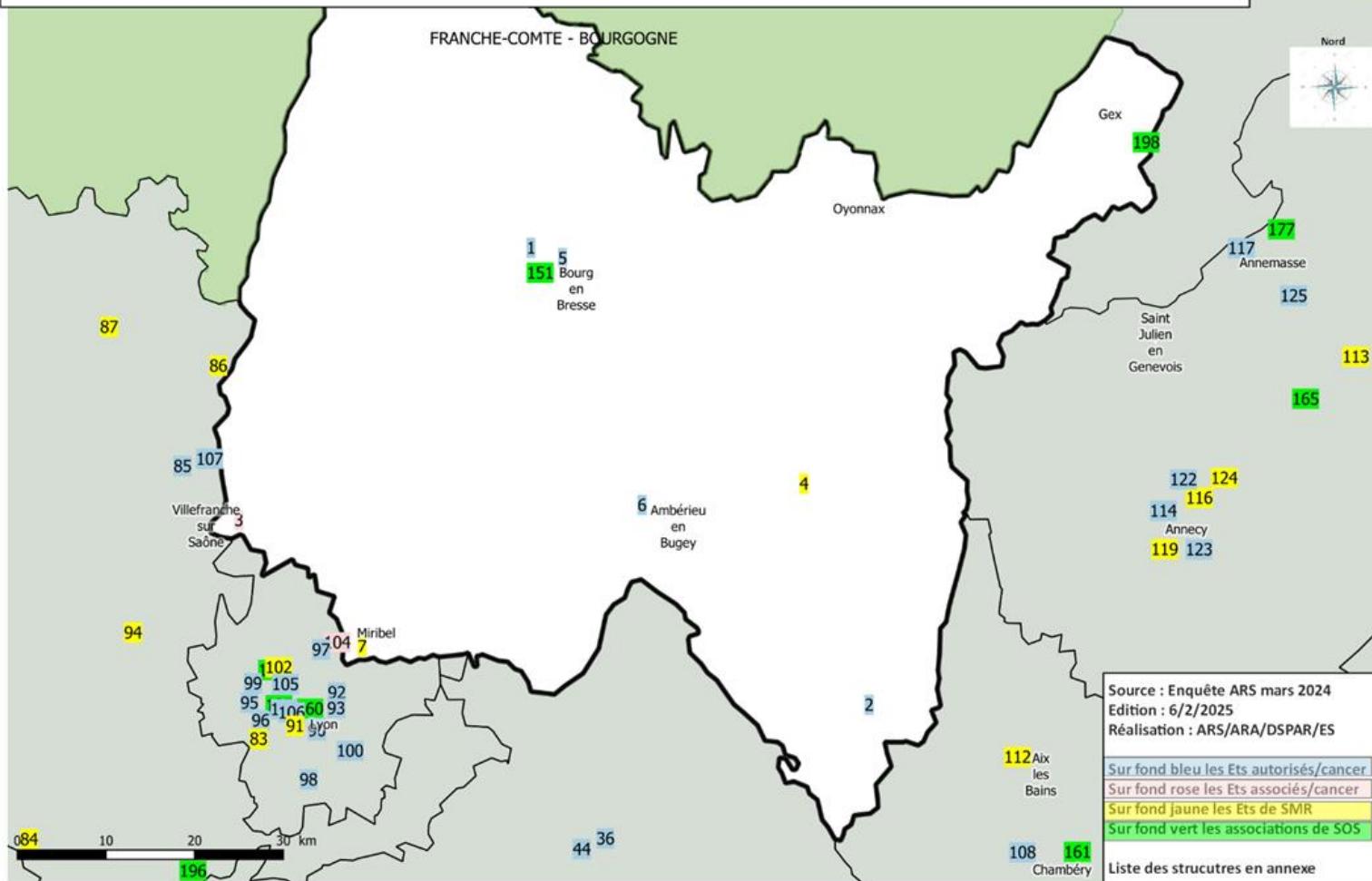
Soins oncologiques de support dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2023
Diététique & Nutrition - AIN



Ets_Aut	1	010000024	CH de Fleyriat	Ets_Ass	3	010000065	CH de Trévoux - Montpensier
Ets_Aut	2	010000032	CH Bugey Sud	SMR	4	010011641	Clinique du Souffle Le Pontet
Ets_Aut	5	010780195	Clinique Convert	SMR	7	010780492	CRF Romans-Ferrari
Ets_Aut	6	010780203	Hôpital Privé d'Ambérieu	Asso	198		Ma Bulle rose

Soins oncologiques de support dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2023

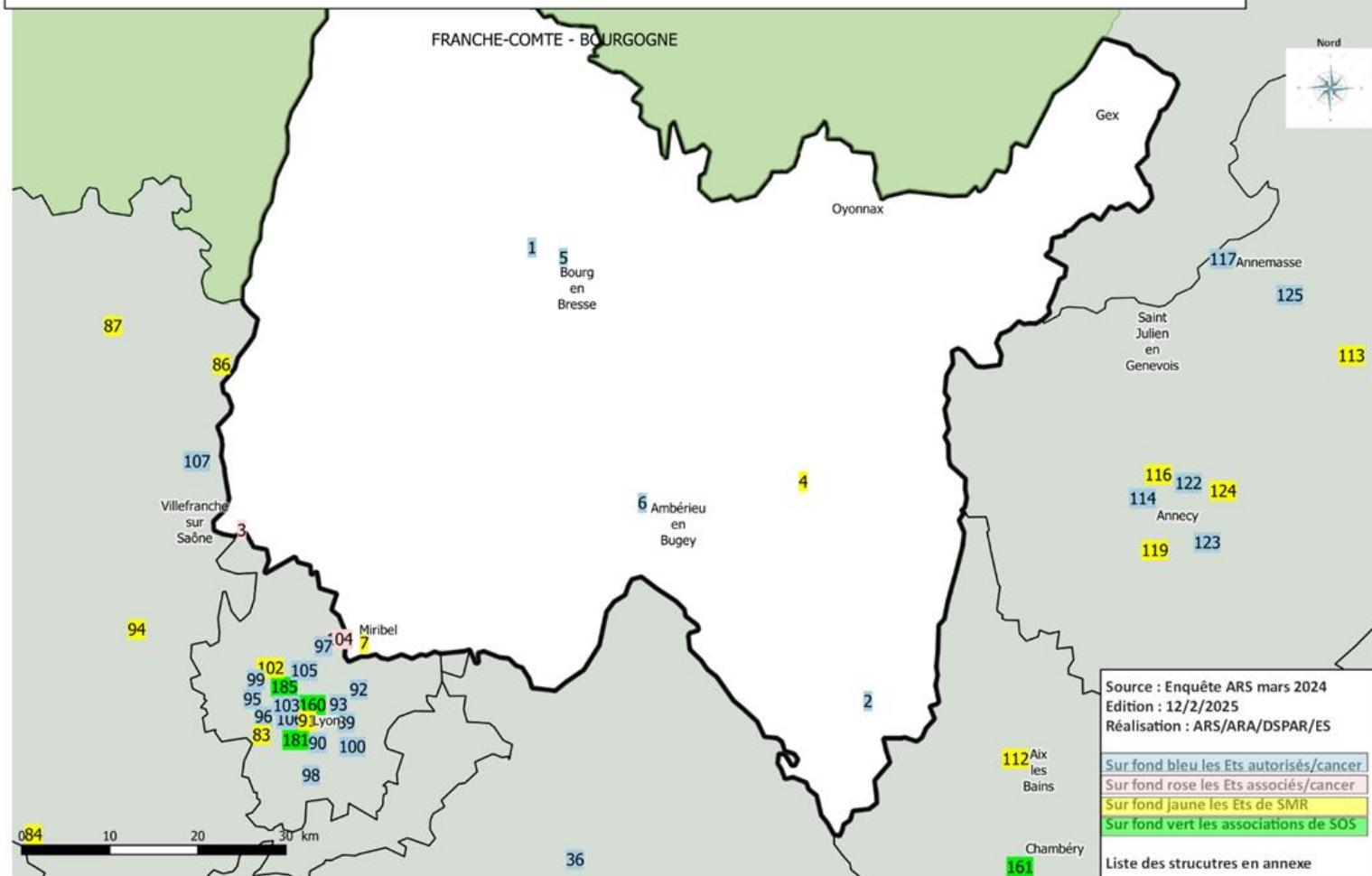
Prise en charge psychologique du patient - AIN



Ets_Aut	1	010000024	CH de Fleyriat	SMR	4	010011641	Clinique du Souffle Le Pontet
Ets_Aut	2	010000032	CH Bugey Sud	SMR	7	010780492	CRF Romans-Ferrari
Ets_Aut	5	010780195	Clinique Convert	Asso	151		Comité départemental 01 - Ligue contre le cancer
Ets_Aut	6	010780203	Hôpital Privé d'Ambérieu	Asso	198		Ma Bulle rose
Ets_Ass	3	010000065	CH de Trévoux - Montpensier				

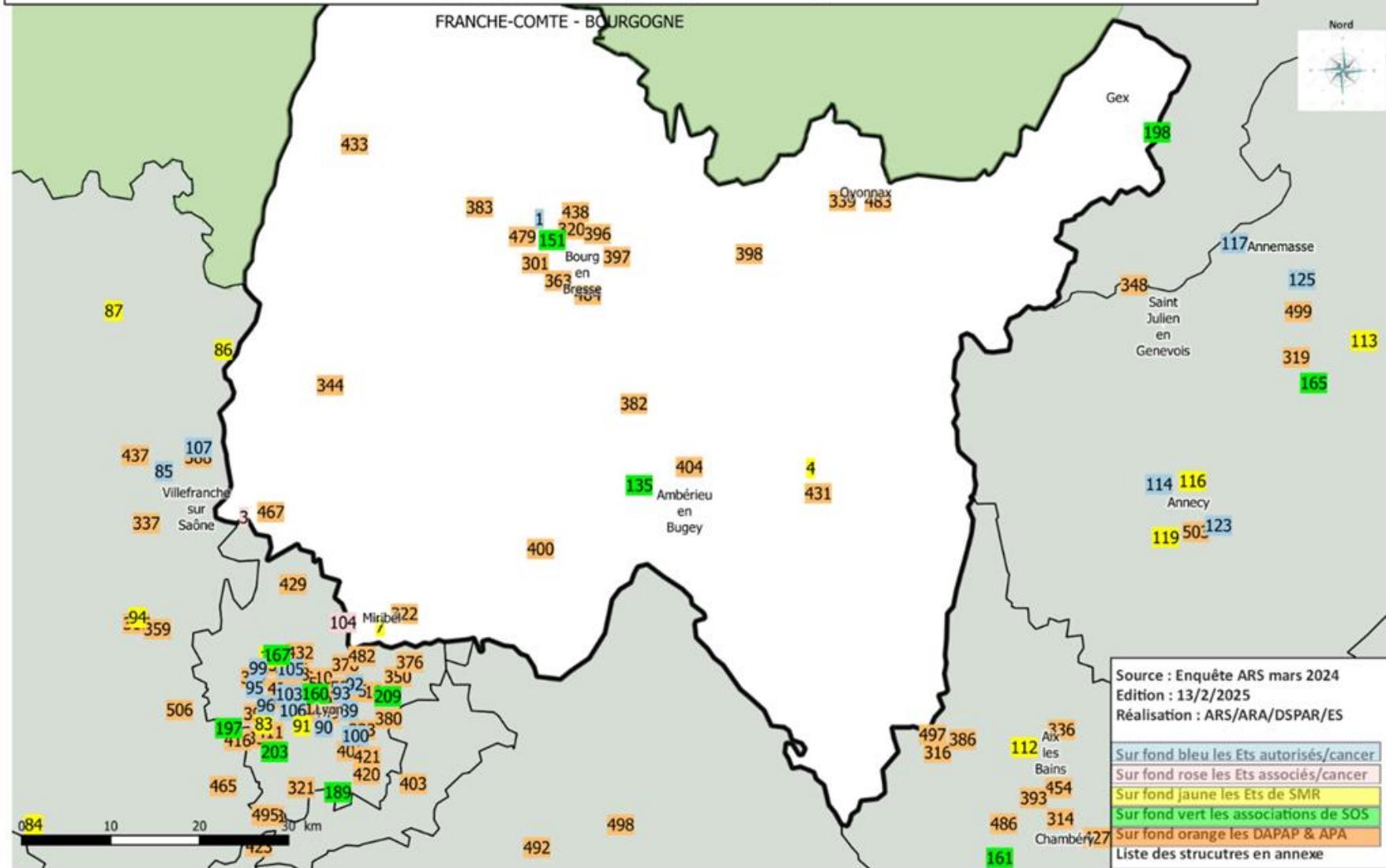
Soins oncologiques de support dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2023

Prise en charge sociale, familiale & professionnelle - AIN



Ets_Aut	1	010000024	CH de Fleyriat	Ets_Ass	3	010000065	CH de Trévoux - Montpensier
Ets_Aut	2	010000032	CH Bugey Sud	SMR	4	010011641	Clinique du Souffle Le Pontet
Ets_Aut	5	010780195	Clinique Convert	SMR	7	010780492	CRF Romans-Ferrari
Ets_Aut	6	010780203	Hôpital Privé d'Ambérieu				

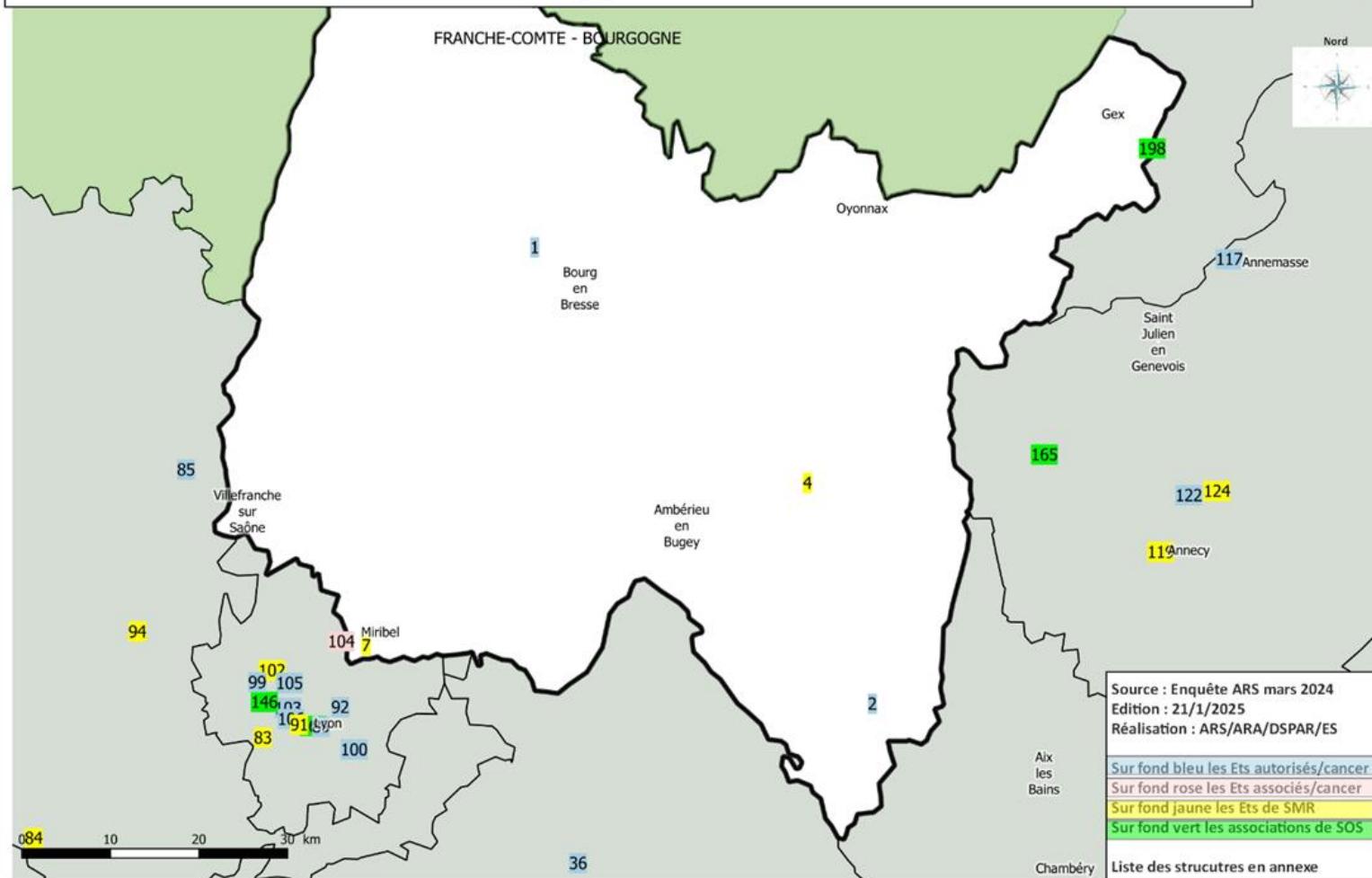
Soins oncologiques de support dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2023 - Activité physique adaptée - AIN



Ets_Aut	1	010000024	CH de Fleyriat
Ets_Ass	3	010000065	CH de Trévoux - Montpensier
SMR	4	010011641	Clinique du Souffle Le Pontet
SMR	7	010780492	CRF Romans-Ferrari
Asso	135		ASC Ambérieu Escrime
Asso	151		Comité départemental 01 - Ligue contre le cancer
Asso	198		Ma Bulle rose
APA	301		DAPAP 01
APA	320		AERA
APA	322		Aïkido club du Bugey
APA	339		Association les enfants du devoir
APA	344		ASSPREDE
APA	363		Bourg Plongée
APA	382		L'association AERA
APA	383		Club d'aïkido de Polliat
APA	396		Corps en mouvement
APA	397		Courir pour elles
APA	398		Cr'APAhute Sport Santé
APA	400		Curves Meximieux
APA	404		Dojo Arts Martiaux Sud Revermont (DAMSR)
APA	431		Hauteville Qi Qong santé
APA	433		Judo Club Bâgésien
APA	438		La Persévérande
APA	467		Parenthèse Sport & Wellness Concept
APA	479		Saint Denis Dojo
APA	483		SEHVO Subaquatique Evolution Hydro speed de la vallée Oyonnaxienne
APA	484		Siel Bleu

Soins oncologiques de support dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2023

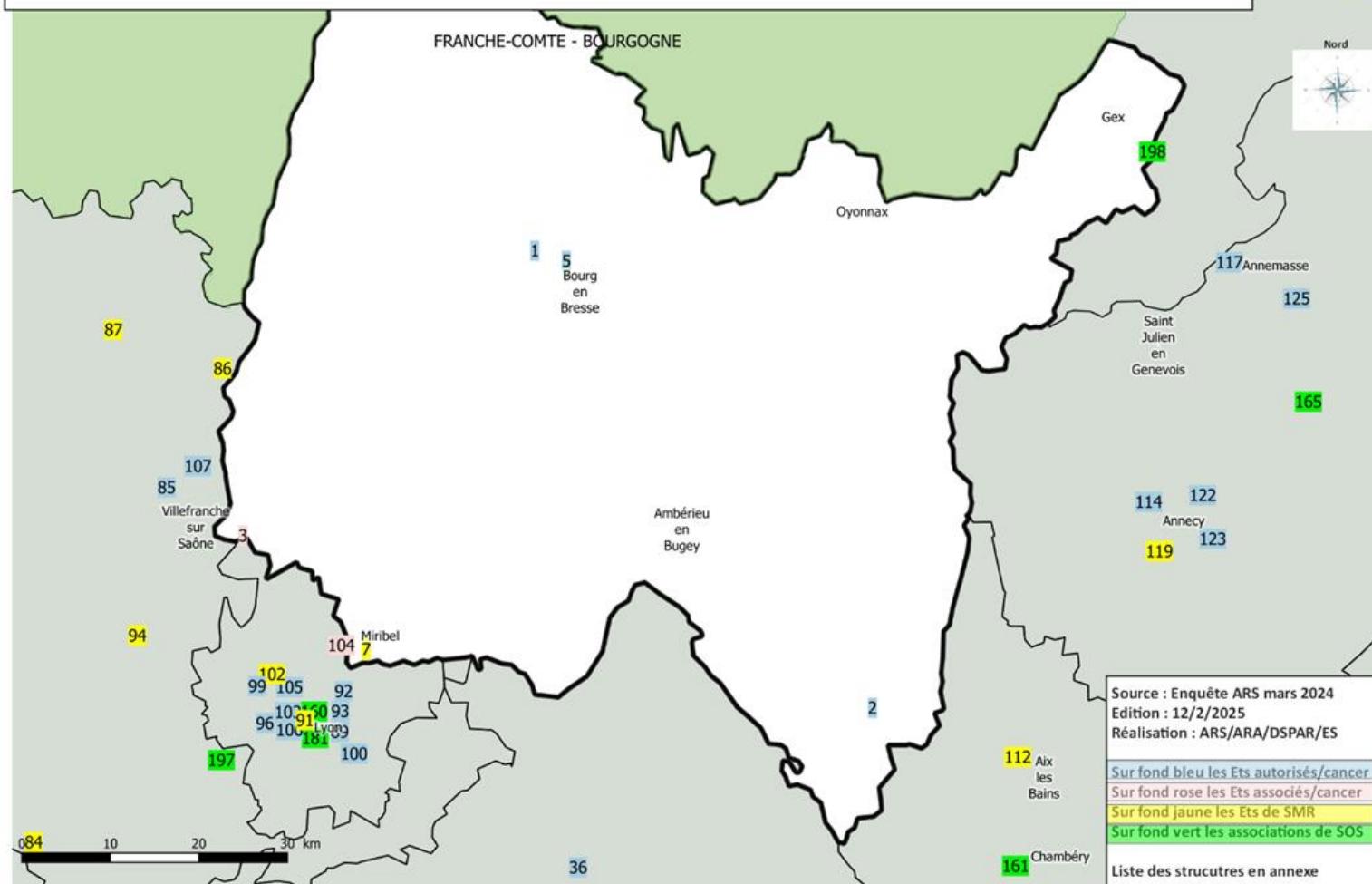
Conseils d'hygiène de vie - AIN



Ets_Aut	1	010000024	CH de Fleyriat
Ets_Aut	2	010000032	CH Bugey Sud
SMR	4	010011641	Clinique du Souffle Le Pontet
SMR	7	010780492	CRF Romans-Ferrari
Asso	198		Ma Bulle rose

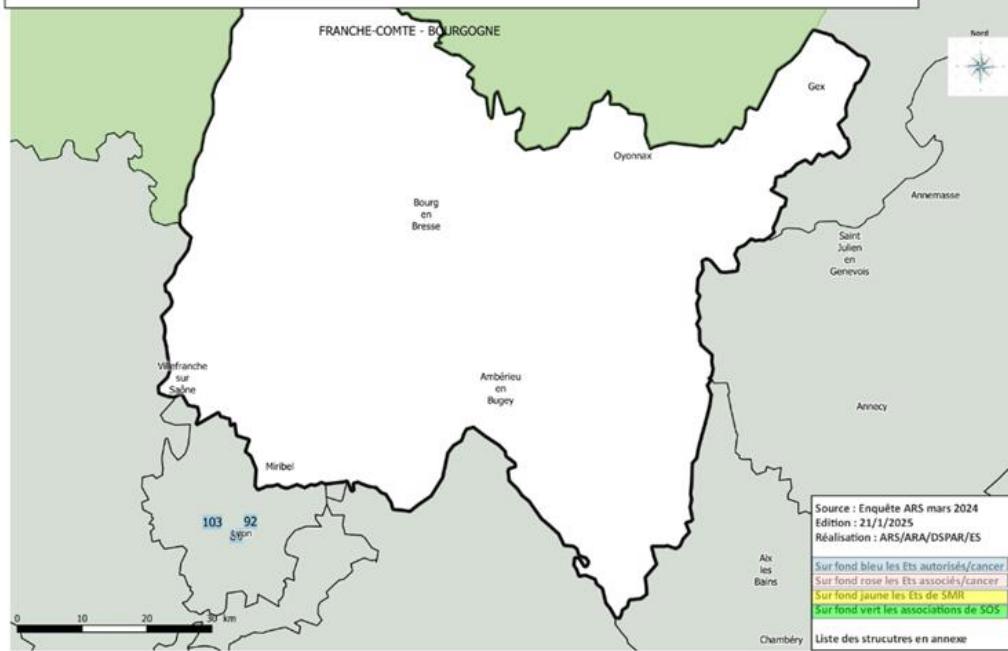
Soins oncologiques de support dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2023

Soutien psychologique des proches & aidants - AIN



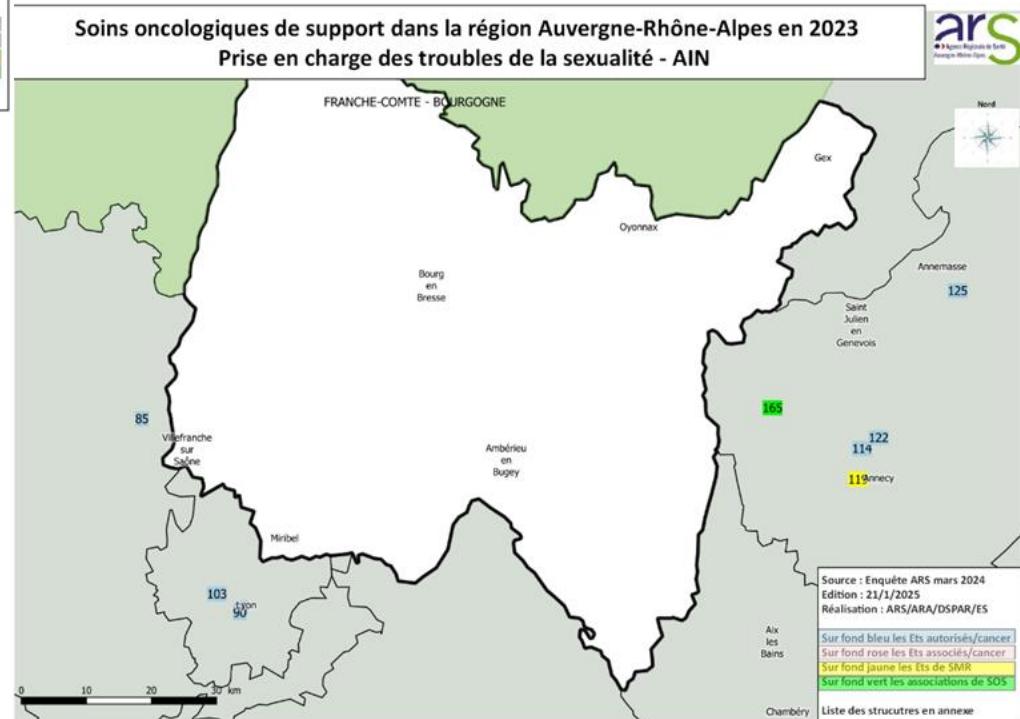
Ets_Aut	1	010000024	CH de Fleyriat	Ets_Ass	3	010000065	CH de Trévoux - Montpensier
Ets_Aut	2	010000032	CH Bugey Sud	SMR	7	010780492	CRF Romans-Ferrari
Ets_Aut	5	010780195	Clinique Convert	Asso	198		Ma Bulle rose

Soins oncologiques de support dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2023
Préservation de la fertilité - AIN



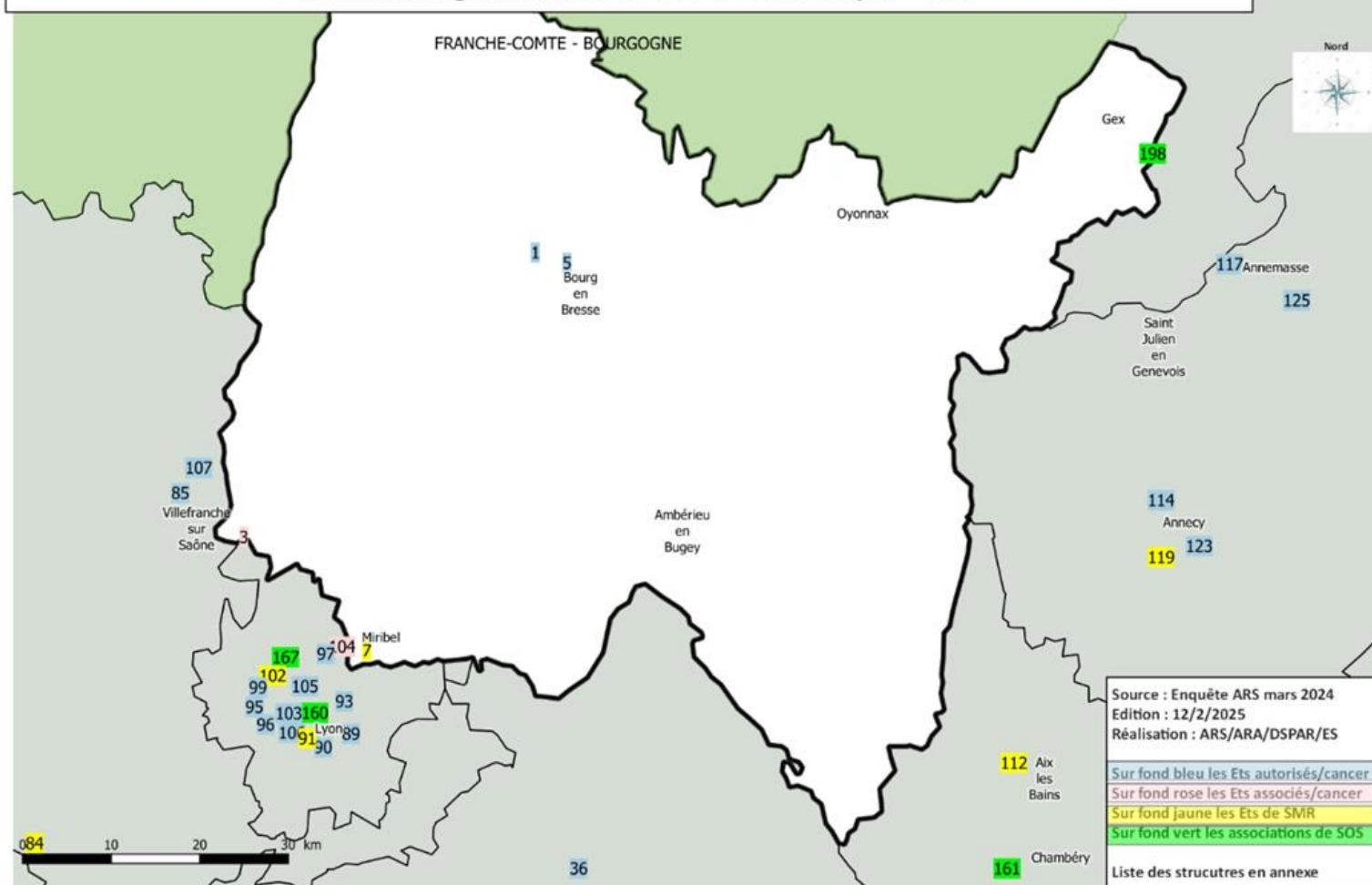
Aucune structure de l'Ain ne propose ces 2 SOS.

Soins oncologiques de support dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2023
Prise en charge des troubles de la sexualité - AIN



Soins oncologiques de support dans la région Auvergne-Rhône-Alpes en 2023

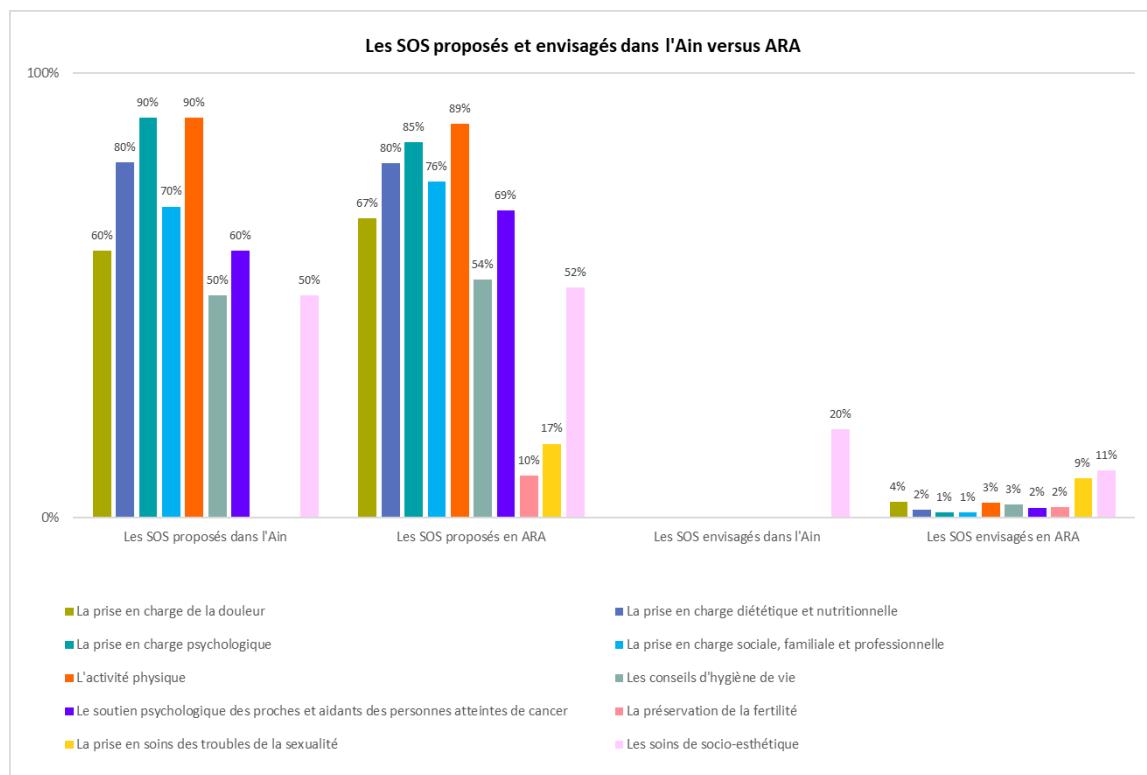
Prise en charge des soins de socio-esthétique - AIN



Ets_Aut	1	010000024	CH de Fleyriat
Ets_Aut	5	010780195	Clinique Convert
Ets_Ass	3	010000065	CH de Trévoux - Montpensier
SMR	7	010780492	CRF Romans-Ferrari
Asso	198		Ma Bulle rose

3.3 Les SOS proposés et envisagés dans l'Ain versus ARA

- Question n° 3 : Quels sont les types de SOS proposés par votre établissement ?
- Question n° 4 : Est-ce que votre structure envisage de proposer d'autres SOS ?
- Question n° 5 : Si oui, le(s)quel(s) ?



* Les pourcentages sont calculés sur la base du nombre de structures répondantes et proposant des SOS dans le département et incluant les structures APA et DAPAP uniquement pour le SOS activité physique.

Détail des SOS proposés par structure

	La prise en charge de la douleur	La prise en charge diététique et nutritionnelle	La prise en charge psychologique	La prise en charge sociale, familiale et professionnelle	L'activité physique	Les conseils d'hygiène de vie	Le soutien psychologique des proches et aidants des personnes atteintes de cancer	La préservation de la fertilité	La prise en soins des troubles de la sexualité	Les soins de socio-esthétique
Etablissements sanitaires	6	7	7	7	4	4	5	0	0	4
<i>Dont ES autorisés au traitement du cancer</i>	3	4	4	4	1	2	3	0	0	2
Associations	0	1	2	0	3	1	1	0	0	1
APA/DAPAP					20					
Total général Ain	6	8	9	7	27	5	6	0	0	5

L'offre en SOS est largement proposée par les établissements sanitaires excepté pour l'activité physique pour laquelle les structures APA et DAPAP prédominent.

Concernant le socle de base de 4 SOS, sur les 4 établissements autorisés au traitement du cancer du territoire, 3 proposent la prise en charge de la douleur, et tous proposent les 3 autres SOS. L'établissement associé du département propose également le socle de base de 4 SOS.

La prise en charge psychologique est le seul SOS dans l'Ain dont **l'offre est supérieure** à l'offre régionale avec 90 % contre 85 %. Ce SOS est proposé par 9 structures, dont les 4 établissements sanitaires autorisés au traitement du cancer, 1 établissement associé, 2 établissements de SMR et 2 associations.

Le département se situe **autour de la moyenne régionale** pour 3 SOS sur 10 :

- 8 structures proposant une prise en charge diététique et nutritionnelle, dont les 4 établissements sanitaires autorisés au traitement du cancer, 1 établissement associé, 2 établissements de SMR et 1 association, représentant une offre identique à l'offre régionale de 80 %.
- L'activité physique avec une offre à hauteur de 90 % contre 89 % au niveau régional. Cela concerne 27 structures de l'Ain, dont les 20 structures APA et DAPAP, les 3 associations du département, **1 seul établissement autorisé au traitement du cancer**, 1 établissement associé et 2 établissements de SMR.
- Les soins de socio-esthétiques avec une offre de 50 % pour 52 % au niveau régional. Elle concerne 5 structures, dont 2 établissements autorisés au traitement du cancer, 1 établissement associé, 1 établissement de SMR et 1 association.

Le département de l'Ain **se situe globalement en-dessous de la moyenne régionale** (tous types de structures confondues) pour 4 SOS sur 10, avec :

- 6 structures proposant une prise en charge de la douleur dont **3 établissements autorisés au traitement du cancer**, soit **75 % des établissements autorisés**, 1 établissement associé et 2 établissements de SMR, représentant une offre départementale de 60 % pour une offre régionale de 67 %.
- 7 structures, dont les 4 établissements autorisés au traitement du cancer et 1 établissement associé, proposant une prise en charge sociale, familiale et professionnelle représentant une offre départementale de 70 % pour une offre régionale de 76 %.
- 5 établissements sanitaires, dont 2 établissements autorisés au traitement du cancer, proposant des conseils d'hygiène de vie, représentant une offre départementale de 50 % pour une offre régionale de 54 %.
- 6 structures proposant un soutien psychologique des proches et aidants des personnes atteintes de cancer, dont 3 établissements autorisés au traitement du cancer et 1 établissement associé, représentant une offre départementale de 60 % pour une offre régionale de 69 %.

La préservation de la fertilité et la prise en soins des troubles de la sexualité ne sont pas proposées ni envisagés dans l'Ain ; l'offre pour la prise en charge de la préservation de la fertilité la plus proche se situant dans le Rhône.

Le développement des SOS non proposés se résume uniquement dans l'Ain aux soins de socio-esthétique par un établissement autorisé au traitement du cancer et une association.

L'offre en SOS envisagée par ces 2 structures augmentera l'offre en soins de socio-esthétique qui est déjà proche de la moyenne régionale.

On constate dans l'Ain, que 6 établissements sanitaires sur 7 proposent les 4 SOS du socle de base. Un seul des 4 établissements autorisés au traitement du cancer ne propose que 3 des 4 SOS du socle de base. La prise en charge de la douleur n'est ni proposée ni envisagée par cet établissement.

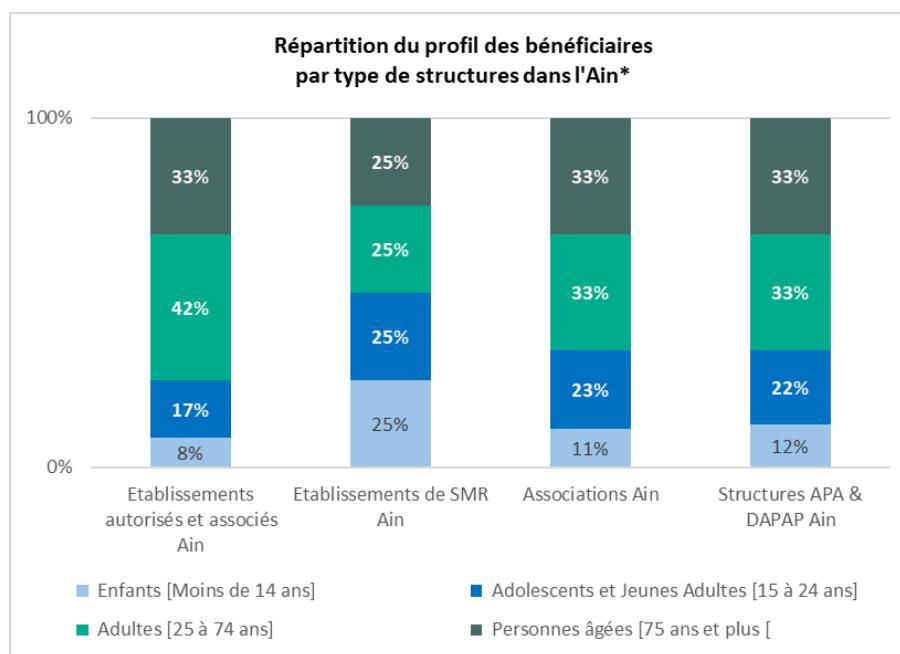
Finess	Raison sociale	Propose la prise en charge de la douleur	Envisage la prise en charge de la douleur	Propose la prise en charge diététique et nutritionnelle	Envisage la prise en charge diététique et nutritionnelle	Propose la prise en charge psychologique	Envisage la prise en charge psychologique	Propose la prise en charge sociale, familiale et professionnelle	Envisage la prise en charge sociale, familiale et professionnelle
010000032	CH Bugey Sud	Oui		Oui		Oui		Oui	
010000024	CH de Fleyriat	Oui		Oui		Oui		Oui	
010780195	Clinique Convert	Oui		Oui		Oui		Oui	
010780203	Hôpital Privé d'Ambérieu	Non	Non	Oui		Oui		Oui	
010000024	CH de Trévoux - Montpensier	Oui		Oui		Oui		Oui	

3.4 Le profil des bénéficiaires dans l'Ain versus ARA

→ Question n° 7 : Quel est le profil des bénéficiaires ?

Sur les 30 structures de l'Ain proposant des SOS, 29 ont déclaré des bénéficiaires (1 structure APA n'a pas répondu à cette question) :

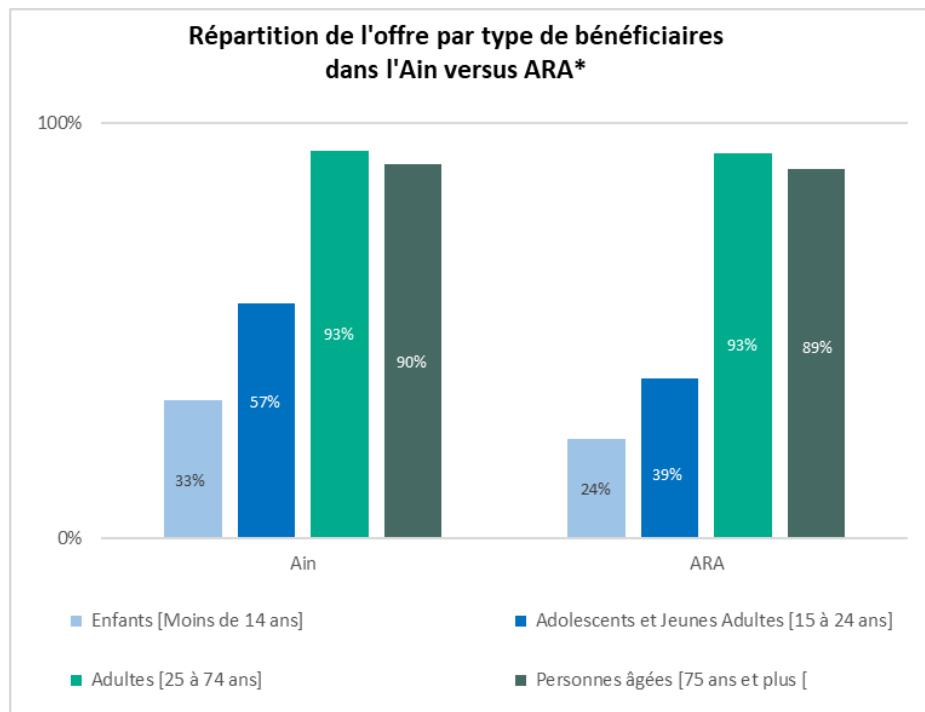
- 7 structures APA, un établissement autorisé au traitement du cancer, un établissement de SMR et une association prennent en charge les enfants ;
- 11 structures APA, 2 établissements autorisés au traitement du cancer, un établissement de SMR et 2 associations prennent en charge les AJA ;
- Les adultes sont pris en charge dans 19 structures APA/DAPAP, 6 établissements sanitaires dont les 4 autorisés au traitement du cancer et les 3 associations du département ;
- Les personnes âgées de plus de 75 ans sont prises en charge dans 36 structures APA/DAPAP, 5 établissements sanitaires dont 3 autorisés au traitement du cancer et les 3 associations.



* Le pourcentage correspond au nombre de structures ayant déclaré une tranche d'âge de bénéficiaires sur le nombre total de réponses déclarées par type de structures du département toutes tranches d'âge confondues (ex : 1 Ets autorisé a déclaré une offre à destination des enfants de moins de 14 ans sur un nombre total de 12 réponses toutes tranches d'âge confondues des Ets autorisés, ce qui représente une offre de 8 %).

L'offre en SOS s'adresse essentiellement aux adultes et personnes âgées de 75 ans et plus, et de manière similaire pour les associations et les structures APA/DAPAP (33 %). L'offre des établissements autorisés et associés s'adresse à 42 % aux adultes (25-74 ans) et dans la même proportion (33 %) que les associations et les structures APA/DAPAP aux personnes âgées de 75 ans et plus.

L'offre des établissements de SMR est proposée à parts égales à toutes les tranches d'âge dans l'Ain ; la part des AJA et enfants (50%) est la plus importante parmi les structures répondantes. Cette particularité réside dans le fait qu'un établissement est entièrement dédié à la prise en charge de ces publics dans l'Ain.



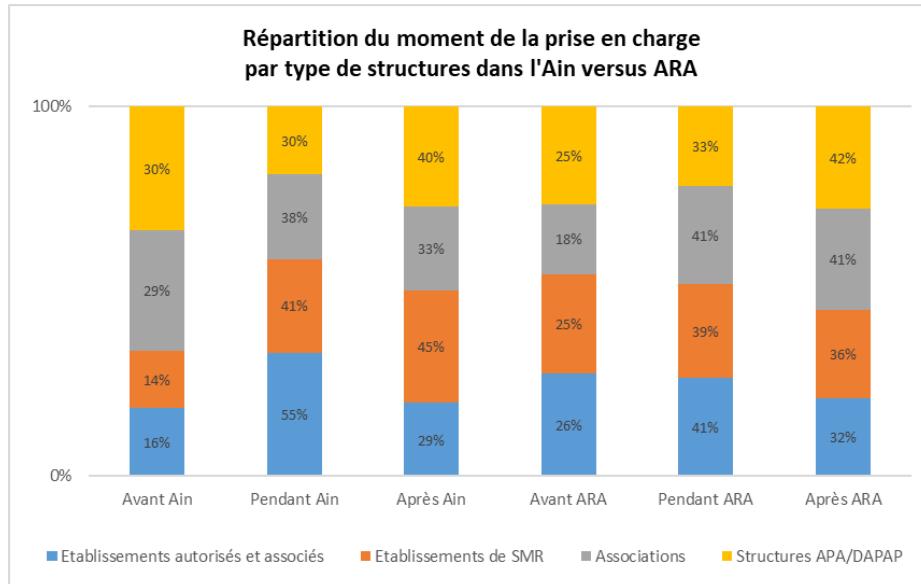
* Le calcul du pourcentage est effectué par rapport au nombre de structures ayant déclaré des tranches d'âge de bénéficiaires sur le total des structures de la région.

93 % des structures de l'Ain proposent une prise en charge en SOS aux adultes (25-74 ans) ce qui situe le département au même niveau que la moyenne régionale. Et 90 % des structures s'adressent aux personnes âgées de 75 ans et plus, situant l'Ain autour de l'offre régionale de 89 %.

90% des structures de l'Ain proposent une prise en charge en SOS à destination des enfants, adolescents et jeunes adultes de moins de 25 ans, versus 63 % en ARA. A noter que l'offre en établissement de SMR est supérieure à celle de la région avec 57 % contre 39 % au niveau régional.

3.5 La répartition du moment de la prise en charge de chaque SOS dans l'Ain versus ARA

→ Question n° 8 : (pour chacun des SOS) ce soin est proposé avant le traitement, pendant le traitement, après le traitement ?



*Le calcul du pourcentage est effectué par rapport aux réponses de chaque structure pour chaque SOS aux 3 étapes de la prise en charge sur le total cumulé des réponses (exemple : 9 SOS sont proposés avant le traitement par les établissements autorisés dans l'Ain sur un total de 55 réponses avant/pendant/après, soit 16 %, aucun établissement associé ne propose de SOS avant le traitement).

Dans l'Ain, comme au niveau régional, toutes les structures proposent des SOS aux trois grandes étapes, avant, pendant et après le traitement.

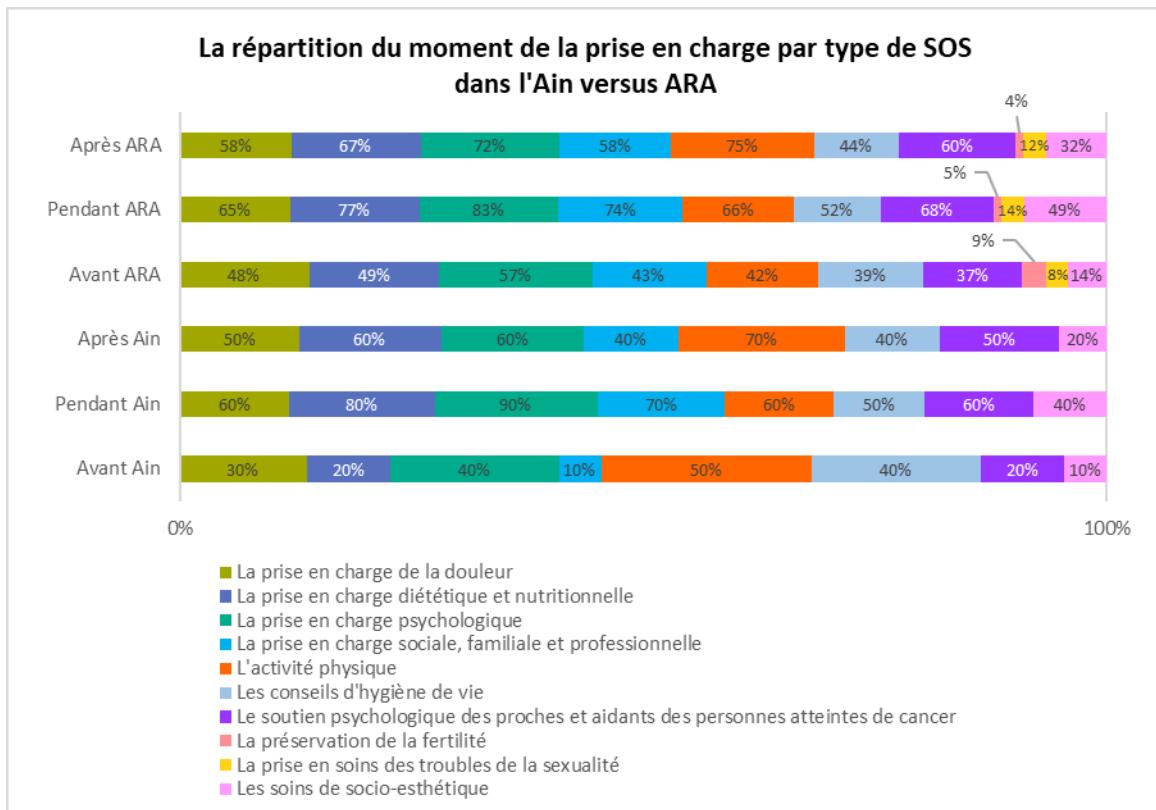
On constate que l'offre des établissements autorisés et associé et des établissements de SMR avant le traitement est très inférieure à l'offre régionale, avec respectivement 16 % versus 26 % et 14 % versus 25 %. L'offre émanant des associations et des structures APA/DAPAP avant le traitement est au-dessus de la moyenne régionale avec 29 % versus 18 % pour les associations et 30 % versus 25 % en région pour les APA/DAPAP.

Pendant le traitement, l'**offre des établissements autorisés et associé, avec 55 %, est très supérieure** à l'offre régionale de 41 %.

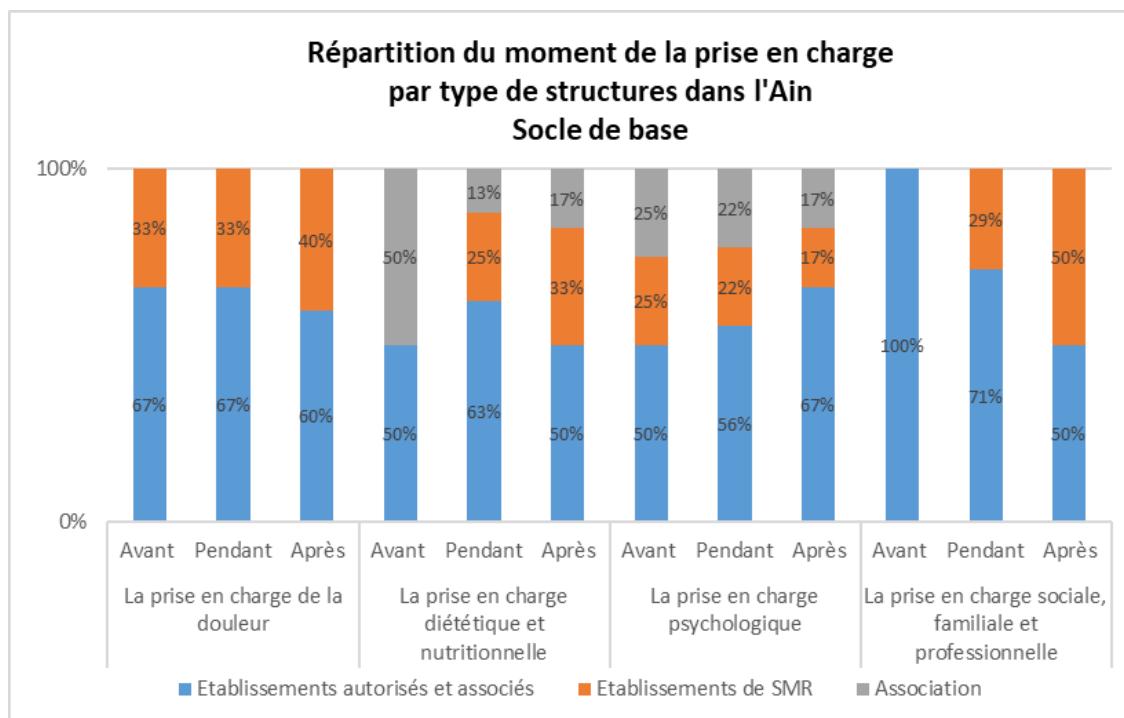
Après le traitement, l'offre en établissements de SMR est également supérieure à l'offre régionale avec 45 % dans l'Ain versus 36 % au niveau régional. L'offre des établissements autorisés et associé, des associations et des structures APA/DAPAP est légèrement inférieure à l'offre régionale.

Toutes structures confondues, l'offre par SOS sur l'Ain fait apparaître que le **socle de base est plutôt proposé pendant le traitement**, tout comme les **conseils d'hygiène de vie, le soutien psychologique des proches et aidants des personnes atteintes de cancer et les soins socio-esthétiques**, comme au niveau régional. De la même manière, l'**activité physique est plutôt proposée après le traitement**.

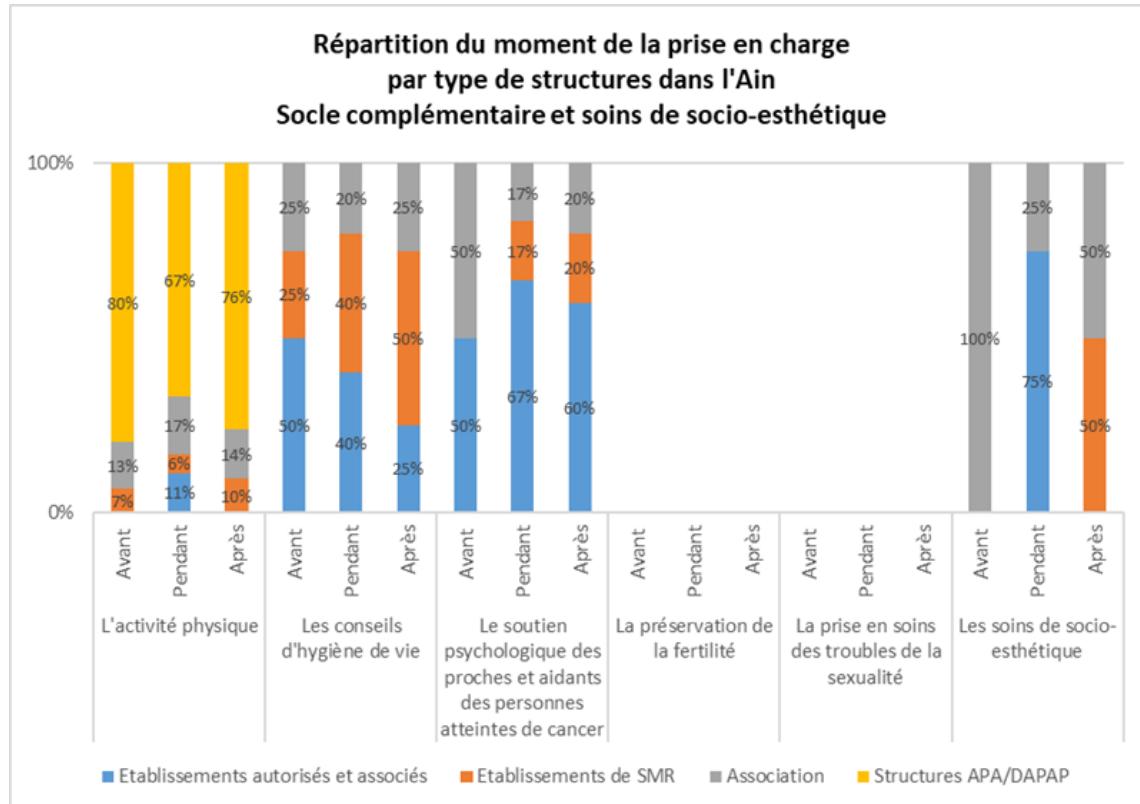
Pour rappel, dans l'Ain, la **préservation de la fertilité** et la prise en soins des **troubles de la sexualité** ne sont pas proposés.



Les 4 SOS du socle de base sont proposés majoritairement par les établissements autorisés aux trois phases de traitement et de manière hétérogène. La douleur est prise en charge à part égale avant et pendant le traitement, la diététique et la nutrition plutôt pendant, la prise en charge psychologique, majoritairement après et la prise en charge sociale, familiale et professionnelle avant le traitement.



Les établissements de SMR proposent la prise en charge de la diététique et nutritionnelle et la prise en charge sociale, familiale et professionnelle plutôt après le traitement ; la prise en charge psychologique aux trois phases du traitement. Les associations assurent dans 50% des cas avant le traitement la PEC diététique et nutritionnelle.



En ce qui concerne le socle complémentaire et les soins de socio-esthétique, 4 SOS sont proposés dans l'Ain. L'activité physique est proposée très majoritairement avant le traitement par les structures APA/DAPAP. A noter que 3 structures APA n'ont pas répondu à la question.

Les conseils d'hygiène de vie sont majoritairement proposés par les établissements de santé aux trois phases ; Les établissements de SMR proposant ce SOS majoritairement après le traitement.

Le soutien psychologique des proches et aidants des personnes atteintes de cancer est proposé aux 3 étapes du traitement par les établissements autorisés et associé ; les associations interviennent de façon privilégiée avant le traitement.

Concernant les soins de socio-esthétique, seules les associations proposent ce SOS aux 3 étapes du traitement et seules avant le traitement.

3.6 Les professionnels intervenant pour chaque SOS dans l'Ain

- Question n° 9 (pour chacun des 10 SOS) : Quel est le titre du/des professionnel(s) intervenant(s) ?
- Questions n° 10 (déclinée pour chaque SOS) : Parmi ces professionnels, y-a-t-il des professionnels extérieurs ? Non/Oui : en libéral/en association. Si en association, veuillez préciser, la ou les associations à laquelle/auxquelles ils appartiennent.

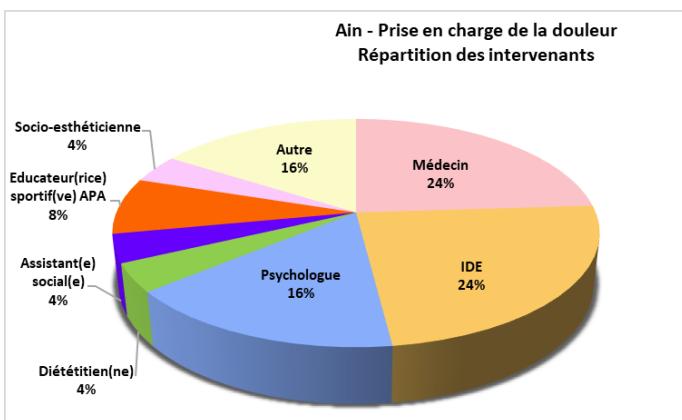
Cette analyse présente l'offre en intervenants pour chaque SOS. Les données sont calculées de la manière suivante :

- Chaque structure répondante a indiqué le type d'intervenants pour chaque SOS et non le nombre de professionnels.
- Le calcul du pourcentage de l'offre a été réalisé en partant du nombre de réponses sur le nombre total de structures du département (ex : 6 Ets sur 10 structures (Ets + associations) déclarent un médecin sur la prise en charge de la douleur, ce qui représente 60 % de l'offre en médecins sur ce SOS. Ramenée à l'offre globale de tous les intervenants de la totalité des structures du département sur la prise en charge de la douleur, la proportion des médecins représente 24 % des intervenants).

- Concernant l'activité physique, la question relative aux intervenants n'a pas été posée dans le questionnaire qui était destiné aux structures APA et aux DAPAP. Le total des structures du département est donc exprimé hors structures APA et DAPAP.
- Documents consultables en annexes :
 - La liste des intervenants répertoriés dans la rubrique "Autre".
 - Le détail des professionnels intervenant dans les structures par types de SOS et de structures.

Concernant le socle de base des 4 SOS en établissements de santé, la proportion des médecins et des IDE dans l'Ain pour la prise en charge de la douleur est prédominante.

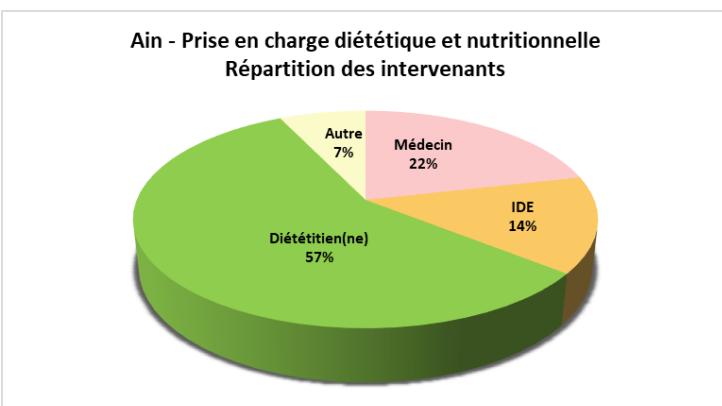
	Nombre d'établissements autorisés, associés et de SMR ayant déclaré l'intervention de médecins et IDE							
	La prise en charge de la douleur		La prise en charge diététique et nutritionnelle		La prise en charge psychologique		La prise en charge sociale, familiale et professionnelle	
Médecins Ain	6	86%	3	43%	3	43%	1	14%
Médecins ARA	100	81%	75	60%	56	45%	39	31%
IDE Ain	6	86%	2	29%	2	29%	1	14%
IDE ARA	108	87%	60	48%	47	38%	35	28%



Concernant la prise en charge diététique et nutritionnelle, les 3 types de professionnels représentés, interviennent en établissements et seuls des diététicien(ne)s et des professionnels classés dans la catégorie "Autre" interviennent en associations.

La répartition des professionnels de la diététique et de la nutrition est supérieure dans l'Ain avec 57 % pour une offre de 40 % au niveau régional.

Les professionnels intervenant dans la prise en charge de la douleur sont présents uniquement dans les établissements de santé de l'Ain. Ce sont principalement des médecins, IDE, psychologues et ceux classés dans la catégorie "Autre".

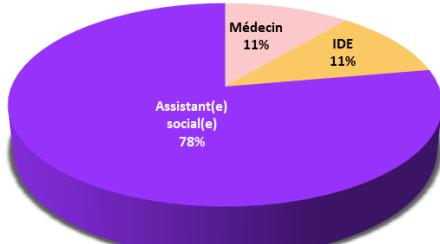


Ce sont les psychologues qui assurent ce SOS à hauteur de 60 % des cas. Ce pourcentage est supérieur à la moyenne régionale qui est de 40 %.

Ce sont les assistantes sociales qui assurent ce SOS à hauteur de 78 % des cas.

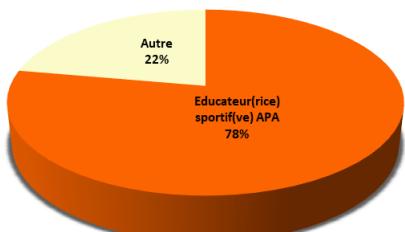
Ce pourcentage d'assistants sociaux intervenant au titre de la prise en charge sociale, familiale et professionnelle dans l'Ain est bien supérieur à la moyenne régionale qui est de 47 %.

Ain - Prise en charge sociale, familiale et professionnelle
Répartition des intervenants

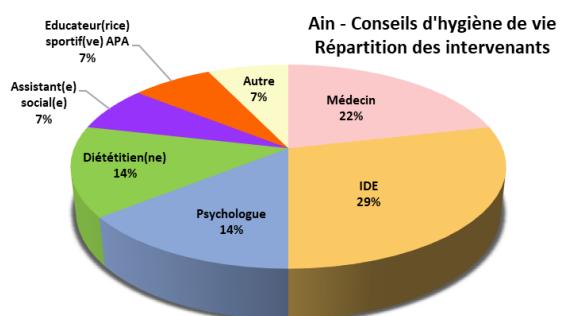


Concernant les 4 autres SOS proposés dans l'Ain, on note que les médecins et les IDE interviennent systématiquement dans les conseils d'hygiène de vie et le soutien psychologique des proches et aidants, comme au niveau régional. Concernant l'activité physique et les soins de socio-esthétique, seuls 2 types d'intervenants sont représentés, dont les éducateurs sportifs qui interviennent pour ces 2 SOS. On pourrait s'interroger sur leur intervention dans les soins de socio-esthétique.

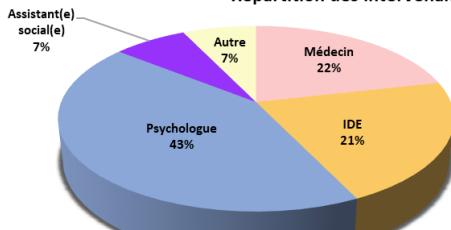
Ain - Activité physique
Répartition des intervenants



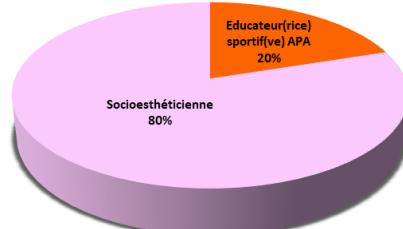
Ain - Conseils d'hygiène de vie
Répartition des intervenants



Ain - Soutien psychologique des proches et aidants
Répartition des intervenants



Ain - Soins de socio-esthétique
Répartition des intervenants



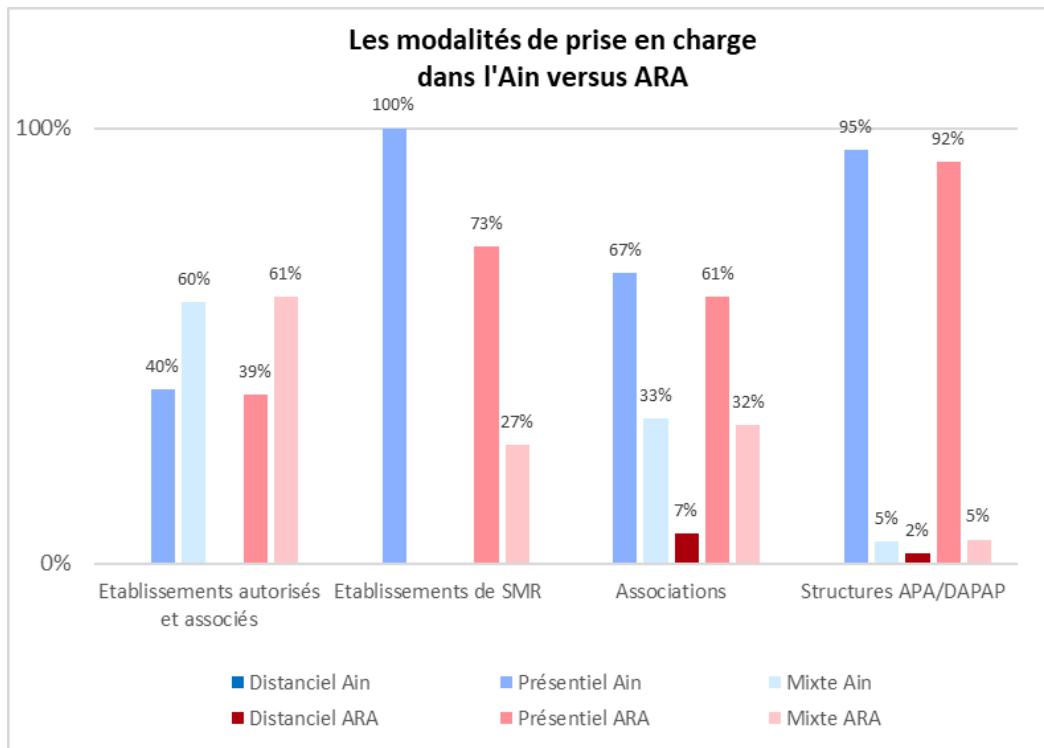
Les professionnels répertoriés dans la catégorie "Autre" sont listés en annexe. Ils interviennent dans les prises en charge, de la douleur, diététique et nutritionnelle, psychologique, l'activité physique, les conseils d'hygiène de vie et le soutien psychologique des proches et aidants des personnes atteintes de cancer.

Parmi les différents intervenants, certains sont extérieurs aux établissements de santé. Dans l'Ain, aucun d'entre eux n'exerce en libéral, ils exercent uniquement au sein de 2 associations (Courir pour Elles et Eveil des sens) et interviennent dans 2 établissements autorisés, pour la prise en charge de la douleur, l'activité physique et les soins de socio-esthétique. L'EMASP du CH de Fleyriat intervient au titre de la prise en charge de la douleur à la Clinique Convert.

	Type Ets	<i>La prise en charge de la douleur</i>	<i>L'activité physique</i>	<i>Les soins de socio-esthétique</i>
CH de Fleyriat	Autorisé	Courir pour Elles	Courir pour Elles	
CH de Trévoux - Montpensier	Autorisé			Eveil des sens
Clinique Convert	SMR	EMAPS CH de Fleyriat		

3.7 Les modalités de prise en charge dans l'Ain versus ARA

→ Question n° 13 : (pour chacun des 10 SOS) Quelles sont les modalités de prise en charge proposées pour ce soin de support ?



Concernant les modalités de prises en charge en SOS, dans l'Ain, **il n'est pas dispensé de SOS uniquement en distanciel.**

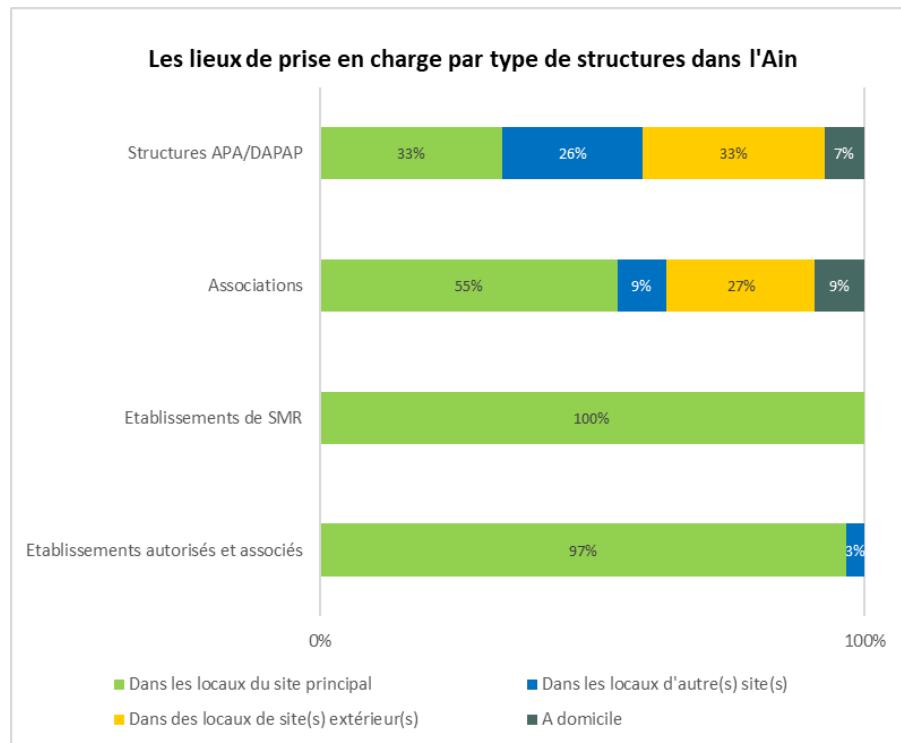
L'Ain se situe au même niveau que la région avec **83 % de prises en charges en présentiel** versus 75 % en région et 17 % en mixte (présentiel et distanciel) versus 22 % en région.

La prise en charge en **SOS mixte** concerne **60 % des établissements autorisés et associés** de l'Ain, versus 61 % au niveau régional et **33 % pour les associations de l'Ain** versus 32 % en région.

Les **établissements de SMR** dispensent leur SOS **uniquement en présentiel**, les **associations et les structures APA/DAPAP** dispensent leurs SOS de façon prépondérante **en présentiel** et de manière un peu plus importante qu'au niveau régional (**67 % et 95 % contre 61 % et 92 % en région**).

3.8 Les lieux de prise en charge dans l'Ain versus ARA

→ Question n° 14 : (pour chacun des 10 SOS) Si en présentiel, où sont-ils réalisés ?



Comme au niveau régional, on note que les établissements sanitaires dispensent leurs SOS au sein de leurs locaux principaux à plus de 95 % et les établissements de SMR dispensent leurs soins uniquement au sein de leurs locaux.

Les SOS ne sont proposés à domicile que par les associations et les structures APA. La prise en charge dans des locaux de sites extérieurs est supérieure à la prise en charge régionale avec 33 % dans l'Ain versus 39 % en ARA pour les structures APA/DAPAP.

L'offre des structures APA/DAPAP est réalisée aussi bien dans les locaux que dans des sites extérieurs ou à domicile, bien que dans un faible pourcentage (7 % contre 10 % au niveau régional).

4. Synthèse

Dans l'Ain, sur **67 structures interrogées**, **35 ont répondu** à l'enquête (les réponses partielles à l'enquête ne sont pas prises comptabilisées) soit **52% de répondants**.

30/35 structures proposent des SOS soit : (voir cartographies pages 7 à 16)

- **7 établissements sanitaires** dont 4 établissements de santé autorisés au traitement du cancer sur 4 (soit 100 %), un établissement associé et 2 établissements de SMR,
- **3 associations**,
- **19 structures APA et 1 DAPAP.**

L'offre en SOS dans l'Ain se situe **en-dessous de la moyenne régionale** concernant 4 SOS proposés sur 10, dont la **prise en charge de la douleur et la prise en charge familiale, sociale et professionnelle, le soutien psychologique des proches/aidants et les conseils d'hygiène de vie**. 3 SOS se situent autour de la moyenne régionale (PEC diététique, activité physique, soins de socio-esthétique) et seule la **prise en charge psychologique** se situe **au-dessus de la moyenne régionale**.

Cette offre en SOS est largement proposée par les **établissements sanitaires excepté pour l'activité physique pour laquelle les structures APA et DAPAP prédominent**. Concernant l'activité physique, à noter **qu'un seul établissement autorisé au traitement du cancer sur 4 la propose**. **6 établissements sanitaires sur 7** proposent les **4 SOS du socle de base**. Un établissement autorisé ne propose ni n'envisage la prise en charge de la douleur.

La préservation de la fertilité et la prise en soins des troubles de la sexualité ne sont pas proposées ni envisagées dans l'Ain ; l'offre pour la prise en charge de la préservation de la fertilité la plus proche se situant dans le Rhône.

Dans l'Ain, 2 structures **envisionnent de développer** les soins de socio-esthétique, soit **un seul SOS**, contre 9 au niveau régional alors que le département se situe autour de la moyenne régionale.

La **répartition de l'offre par type de bénéficiaires** dans l'Ain est sensiblement identique à celle de la région pour les **adultes et les personnes âgées de 75 ans et plus**. Elle est **supérieure pour les enfants et les AJA** du fait de la particularité d'un établissement de SMR du département proposant des SOS uniquement à ces publics.

Dans l'Ain, comme au niveau régional, **toutes les structures proposent des SOS aux trois grandes étapes, avant, pendant et après le traitement**.

Les 4 SOS du socle de base sont proposés majoritairement par les établissements autorisés aux trois phases de traitement et de manière hétérogène.

On constate que :

- l'offre des **établissements autorisés et associés avant le traitement** est **inférieure à l'offre régionale** (16% versus 26%). Par contre, **pendant le traitement**, cette offre est **supérieure à l'offre régionale** (55% versus 41%).
- l'offre émanant **des associations avant le traitement** est très au-dessus de la moyenne régionale avec 29 % contre 18 %.
- **l'offre des établissements de SMR après le traitement** est également supérieure à l'offre régionale avec 45 % contre 36 % au niveau régional.

La prise en charge en SOS par les établissements autorisés au traitement du cancer et associé dans l'Ain est identique au niveau régional en présentiel et en mixte. Les prises en charge dans les **établissements de SMR** ne se font qu'en **présentiel** à la différence de la région. Les structures APA/DAPAP ainsi que les associations

interviennent dans les mêmes proportions que le niveau régional (présentiel/mixte). **Aucun soin n'est dispensé uniquement en distanciel dans l'Ain.**

Concernant les **lieux de prises en charge des SOS**, toutes les structures de l'Ain offrent les soins majoritairement **au sein de leurs locaux**, avec des moyennes supérieures à la région hormis pour les structures APA/DAPAP.

Contrairement à la région, les structures de l'Ain proposent plus de soins dans les locaux d'autres sites et de sites extérieurs (26 % contre 19 % et 33 % contre 29 %).

La prise en charge en SOS par des associations et des structures APA/DAPAP à domicile est légèrement inférieure à celle de la région (9 % et 7 % contre 11 % et 10 %).

Annexe

Détail des professionnels intervenant répertoriés dans la rubrique "Autre"

	Prise en charge de la douleur	Prise en charge diététique et nutritionnelle	La prise en charge psychologique	L'activité physique	Les conseils d'hygiène de vie	Le soutien psychologique des proches et aidants des personnes atteintes de cancer
Acupuncteur	x					
Aides-soignants			x			x
Bénévoles d'associations					x	
Danse thérapie				x		
Ergothérapeute	x			x		
Kinésithérapeute	x			x		
Manipulateur radiothérapie	x					
Neuropsychologue	x					
Orthophoniste	x					
Praticien expert		x				
Psychomotricien	x		x			
Radiothérapeute	x					
Sophrologue		x				
Taï chi, yoga		x		x		

Détail des intervenants par type de SOS et de structures

- Médecins, IDE et psychologues

	Médecin				IDE				Psychologue			
	ES autorisés	ES associés	SMR	Associations	ES autorisés	ES associés	SMR	Associations	ES autorisés	ES associés	SMR	Associations
Prise en charge de la douleur	3	1	2		3	1	2		1	1	2	
Prise en charge diététique et nutritionnelle	1	1	1		2							
Prise en charge psychologique		1	2			1	1		4	1	2	2
Prise en charge sociale, professionnelle et familiale		1			1							
Activité physique												
Conseils d'hygiène de vie	2		1		2		2		1		1	
Soutien psychologique des proches et aidants des personnes atteintes de cancer	1	1	1		2	1			3	1	1	1
Soins de socio esthétique												
Total de l'offre des intervenants par catégorie de structures	7	5	7		10	3	5		9	3	6	3
Total global de l'offre des intervenants	19				18				21			

- Autres professionnels

	Diététicien(ne)				Assistant(e) social(e)				Educateur sportif				Socio esthéticien(ne)				Autre				
	ES autorisés	ES associés	SMR	Associations	ES autorisés	ES associés	SMR	Associations	ES autorisés	ES associés	SMR	Associations	ES autorisés	ES associés	SMR	Associations	ES autorisés	ES associés	SMR	Associations	
Prise en charge de la douleur			1				1		1		1				1			1	1	1	2
Prise en charge diététique et nutritionnelle	4	1	2	1																	
Prise en charge psychologique						1													1		
Prise en charge sociale, professionnelle et familiale						4	1	2		1											
Activité physique										1	2		3								1
Conseils d'hygiène de vie	1		1				1			1											1
Le soutien psychologique des proches et aidants des personnes atteintes de cancer							2														1
Soins de socio esthétique											1		2	1		1					
Total de l'offre des intervenants par catégorie de structures	5	1	4	1	4	4	4		2	1	5	3	2	1	1	1	1	1	1	5	
Total global de l'offre des intervenants	11				12				11				5				7				